



Conseil général

Procès-verbal de la séance de constitution du
19 mai 2026 à 19h30 heures,
Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Président : M. Laurent Clerc, Doyen d'âge

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Philippe Balmat, Dominique Clerc, Laurent Clerc, Frédéric Conus, Loïc Dafflon, Lucie Deillon, Sandra Deillon, Noemi Deschenaux, Christelle Dumas, Christine Dumas, Cécile Fornerod, Pascal Gavillet, Joëlle Gavin, Benoît Guillaume, Stefanie Jaccoud, Stéphane Jones, Olivier Kramer, Daniel Margueron, Garance Pittet, Laure-Aline Pittet, Christine Pochon, Gabriel Pochon, Thibaud Porchet, Sébastien Python, Christophe Raemy, Brigitte Reynaud, Noah Sudan, Vanessa Terreaux et Sarah Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Alexandre Bourqui, Eliane Clerc, Emmanuel Jaquier, Séverine Keller, Vincent Maunoury, Christian Ruffieux et Giovanni Tenaglia

Excusé/e/s : M. Matthieu Deillon



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de constitution par le Doyen d'âge
2. Appel nominal
3. Désignation de quatre scrutateurs/trices du Bureau provisoire
4. Election du Bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la Président/e
 - b) Election du/de la Vice-président/e
 - c) Election des scrutateurs/trices
 - d) Election des scrutateurs/trices suppléants/es
5. Constitution de la Commission financière
6. Constitution de la Commission des naturalisations
7. Constitution de la Commission d'aménagement et des constructions
8. Constitution de la Commission de l'énergie et du développement durable
9. Constitution de la Commission des bâtiments
10. Constitution de la Commission culture, sports, loisirs et jeunesse
11. Modification du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031
12. Divers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION PAR M. LAURENT CLERC, DOYEN D'ÂGE

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec émotion, honneur et un profond sens des responsabilités que j'ouvre aujourd'hui cette séance constitutive du Conseil général pour la législature 2026 – 2031.

En ma qualité de doyen de cette assemblée, il me revient le privilège de présider cette première séance et d'adresser quelques mots à l'ensemble des membres élus ainsi qu'à la population qui nous fait confiance.

Cette séance revêt un caractère particulier dans l'histoire de notre Commune. Nous inaugurons aujourd'hui la deuxième législature de notre Conseil général, marquant ainsi la continuité d'une étape institutionnelle importante pour notre collectivité. Après des années de fonctionnement sous le régime de l'assemblée communale, notre Commune poursuit désormais son chemin avec un parlement élu, représentant de manière structurée et permanente les citoyennes et citoyens.

Le Conseil général est un lieu de dialogue, d'écoute et de confrontation respectueuse des opinions. Il appartient à chacune et chacun d'entre nous de faire vivre cette institution avec dignité, sérieux et ouverture d'esprit.

Au-delà de nos parcours ou de nos convictions, nous partageons une responsabilité commune : travailler dans l'intérêt général, avec respect des personnes et des institutions.



La législature qui débute aujourd'hui apportera son lot de défis. Les attentes de la population sont nombreuses : qualité de vie, finances communales, aménagement du territoire, mobilité, durabilité, cohésion sociale, soutien à la vie associative et culturelle, ainsi que maintien d'un service public de proximité efficace.

Face à ces enjeux, notre devoir sera de privilégier le dialogue constructif, la recherche de solutions équilibrées et le sens des responsabilités.

Je forme également le vœu que ce Conseil général soit un espace où la parole puisse circuler librement, dans le respect des règles démocratiques et des opinions de chacun. La qualité de nos débats contribuera à renforcer la confiance de la population envers ses institutions.

Aux nouvelles élues et nouveaux élus, j'adresse mes félicitations et mes encouragements. À celles et ceux qui poursuivent leur engagement, je souhaite plein succès dans cette nouvelle étape.

Je vous remercie de votre attention et déclare ouverte la séance constitutive du Conseil général pour la législature 2026 – 2031.

CONVOCATION

M. Laurent Clerc indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 4 mai 2026 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 19 du 8 mai 2026.

M. Laurent Clerc rappelle que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal. Des micros sont déposés sur les tables, merci de vous les passer pour les diverses interventions.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. Laurent Clerc déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

2. APPEL NOMINAL

M. Laurent Clerc passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Laurent Clerc demande si l'ordre du jour soumis appelle des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, M. Laurent Clerc met l'ordre du jour aux voix.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉSIGNATION DE QUATRE SCRUTATEURS/TRICES DU BUREAU PROVISOIRE

Conformément aux usages et aux dispositions applicables, M. Laurent Clerc propose que M. Noah Sudan ainsi que Mmes Garance Pittet, Lucie Deillon et Laure-Aline Pittet assurent les fonctions de scrutatrices et scrutateurs du Bureau provisoire.

4. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE

M. Laurent Clerc passe la parole au groupe Unis pour Siviriez pour la présentation de la personne candidate.

Mme Christine Dumas, au nom du groupe Unis pour Siviriez, a le plaisir de soumettre la candidature de M. Benoît Guillaume.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Clerc propose de valider la candidature de M. Benoît Guillaume par applaudissements.

VOTE / DÉCISION

M. Benoît Guillaume est élu à l'unanimité Président du Conseil général 2026 - 2027 par acclamations.



B. ELECTION DU ELECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT/E DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Laurent Clerc cède la parole au groupe Ensemble vers l'avenir afin qu'il procède à la présentation de la personne candidate.

Mme Christine Pochon, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, a le plaisir de proposer la candidature de Mme Laure-Aline Pittet.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Clerc propose de valider la candidature de Mme Laure-Aline Pittet par acclamations.

VOTE / DÉCISION

Mme Laure-Aline Pittet est élue à l'unanimité Vice-présidente du Conseil général 2026 – 2027 par applaudissements.

C. ELECTION DES TROIS SCRUTATEURS/TRICES

M. Laurent Clerc cède la parole au groupe Unis pour Siviriez pour la présentation de ses candidats.

Le groupe Unis pour Siviriez présente les candidatures de Mme Christine Dumas et de M. Frédéric Conus.

La parole est maintenant donnée au groupe Ensemble vers l'Avenir pour la présentation de la personne candidate.

Mme Christine Pochon présente la candidature de M. Noah Sudan.

N'ayant pas d'autres candidats, M. Laurent Clerc propose de valider les candidatures de Mme Christine Dumas ainsi que de MM. Frédéric Conus et Noah Sudan par applaudissements

VOTE / DÉCISION

Mme Christine Dumas ainsi que MM. Frédéric Conus et Noah Sudan sont élus par applaudissements.



D. ELECTION DES TROIS SCRUTATEURS/TRICES SUPPLÉANTS/ES

M. Laurent Clerc cède la parole au groupe Unis pour Siviriez pour la présentation de ses candidats.

Mme Christine Dumas présente les candidatures de Mme Cécile Fornerod et de M. Thibaud Porchet.

La parole est maintenant donnée au groupe Ensemble vers l'Avenir pour la présentation de la personne candidate.

Mme Christine Pochon propose la candidature de M. Philippe Balmat.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Clerc propose de valider les candidatures de Mme Cécile Fornerod et MM. Thibaud Porchet et Philippe Balmat par applaudissements.

VOTE / DÉCISION

Mme Cécile Fornerod ainsi que MM. Thibaud Porchet et Philippe Balmat sont élus par acclamations.

Le Bureau du Conseil général étant désormais constitué, M. Laurent Clerc souligne que le rôle de doyen qui lui avait été confié prend fin.

Il tient à adresser ses sincères félicitations à M. Benoît Guillaume pour sa nomination en qualité de Président du Conseil général, ainsi qu'à Mme Laure-Aline Pittet pour sa nomination en tant que Vice-présidente. Il leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions et est convaincu qu'ils sauront conduire nos travaux avec sérieux, engagement et esprit de dialogue.

M. Laurent Clerc cède à présent la parole à M. Benoît Guillaume, Président du Conseil général.



PAROLE À M. LE PRÉSIDENT

M. le Président

Merci à M. Laurent Clerc, notre doyen et le Bureau provisoire pour cette mise en place.

Selon Article 12 du Règlement du Conseil général, le Bureau entre en fonction immédiatement après son élection.

Ce sont un peu les chaises musicales, donc je demande de croiser l'ancien et le nouveau bureau.

A noter que Mmes Christine Dumas et Christine Pochon sont nos nouvelles chefs de groupe. Merci à elles pour cette responsabilité.

*Monsieur le syndic,
Mesdames messieurs les Conseillers communaux,
Chères collègues du Conseil général,*

Je vous remercie de me donner votre confiance pour ce nouveau mandat de Président du Conseil général. Je me suis mis à disposition de mon groupe car j'avais déjà occupé ce poste lors de la législature précédente.

Je vous adresse mesdames messieurs les Conseillers généraux et communaux mes félicitations pour votre élection et votre engagement envers notre population.

Vous êtes une majorité de nouveaux Conseillers généraux, vous serez vite mis dans le bain. Les anciens, malheureusement peu nombreux, seront toujours à disposition pour vous prodiguer un conseil ou un coup de main.

Vous allez être intégrer par la suite dans une commission, nous avons essayé de ne pas trop vous charger pour que vous puissiez vous investir profondément dans vos dossiers. De ce fait je vous conseille d'inviter, au début, les présidents ou membre de l'ancienne législature pour essayer de passer les dossiers en douceur. Et n'hésitez pas non-plus à inviter pour une séance un citoyen qui connaît mieux un dossier pour vous donner conseil.

Les séances du Conseil général sont peu animées en effet, car en général les débats se font dans les séances de groupe. Essayons peut-être de garder quelques questions de ses préparations pour la séance plénière. Les commissions sont aussi invitées à donner leur avis et à rapporter leur travail.

Vous avez été élus par les citoyens de notre Commune pour prendre des décisions, alors pensez-y en votant auprès de votre conscience et non de vos intérêts et essayer de ne pas vous abstenir. Vous serez certaines fois déçus de la lenteur de l'administration cantonale mais malheureusement cela fait partie de nos vies avec la bureaucratie, les recours et j'en passe. La patience est la mère des vertus ou la patience est amère mais son fruit est doux. Garder aussi le contact avec la population en leur expliquant pourquoi vous avez décidé ceci ou cela.



Essayons dans le cadre de nos discussions de faire preuve de respect, d'écoute, d'efficacité et de consensus. Le consensus qui fait la force de notre démocratie suisse.

La nouvelle école a été votée lors de la dernière assemblée. Ce sera peut-être le projet phare de cette législature. Peut-être car un référendum est en cours. Le délai est fixé au 1^{er} juin. Donc encore une fois patience. Il y aura aussi la zone des Chaussières, la nouvelle affectation des anciens bâtiments, quelques améliorations routières à définir ou à finir et qui sait peut-être un projet de fusion.

Concernant les budgets, ils sont comme le temps, glacial au mois de décembre et ensoleillé au mois de mai. Mais essayons de ne pas tomber dans l'immobilisme en bloquant tous les investissements sous prétexte d'une hausse d'impôt hypothétique.

Je vous conseille de lire le règlement du Conseil général sur le site de la Commune pour vous familiariser aux termes et procédures. Il y a aussi la loi sur les communes LCO et le règlement d'application de la loi sur les communes RELco.

Nous sommes 2 groupes, nous ne sommes pas des adversaires mais plutôt des partenaires pour le bien commun.

Je vous remercie encore pour votre engagement et je remercie aussi les Conseillers communaux pour leur travail bien plus conséquent et quelques fois ingrats.

Je vous remercie de votre écoute et je donne la parole à notre nouveau Syndic M. Alexandre Bourqui.

PAROLE À M. LE SYNDIC

M. Alexandre Bourqui

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements à notre doyen pour cette première partie et mes sincères félicitations au Président et à la Vice-Présidente pour leur élection.

J'adresse également mes félicitations à l'ensemble des Conseillers généraux élus, et surtout mes remerciements pour votre engagement en faveur de notre Commune. S'investir pour Siviriez demande du temps, de l'énergie et de la conviction, et cela mérite d'être salué.

Notre Commune repose sur deux organes essentiels : le législatif et l'exécutif. Chacun a des responsabilités bien distinctes, chacun a son rôle à jouer.

Mais si nos missions sont différentes, notre objectif, lui, est commun : travailler pour le bien de Siviriez et de ses habitants.

Et cela ne pourra fonctionner pleinement que si nous avançons dans un esprit de collaboration, de dialogue et de respect mutuel, en unissant nos forces et nos compétences.



Nous vous présenterons notre plan de législature lors d'une prochaine séance, mais nous pouvons d'ores et déjà dire que le projet d'école y tiendra la première place, dans sa globalité, avec notamment les deux postulats déposés lors de la dernière séance du Conseil général.

Le Conseil communal se réjouit de travailler avec vous, avec sérieux, engagement et confiance, afin de relever ensemble les défis à venir et de continuer à faire avancer notre Commune.

Merci et bonne suite de séance.

M. le Président remercie M. Alexandre Bourqui.

M. le Président relève que les scrutatrice et scrutateurs sont Mme Christine Dumas ainsi que MM. Frédéric Conus et Noah Sudan. Mme Laure-Aline Pittet, Vice-présidente, est la secrétaire du Bureau.

5. CONSTITUTION DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Fixation du nombre des membres

M. le Président souligne qu'à l'article 70 de la Loi sur les finances communales (LFCo), il est précisé que la Commission financière se compose d'au moins cinq membres.

Lors de la précédente législature, celle-ci était composée de sept membres. Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé de ramener le nombre de membres à cinq.

VOTE / DÉCISION

La proposition de fixer la composition de la Commission financière à cinq membres est acceptée à l'unanimité.

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de trois membres pour le groupe Unis pour Siviriez et de deux membres pour le groupe Ensemble vers l'Avenir.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures de Mme Christelle Dumas et de MM. Frédéric Conus et Stéphane Jones.



Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente les candidatures de Mmes Joëlle Gavin et Stéphanie Jaccoud.

VOTE / DÉCISION

Mmes Christelle Dumas, Joëlle Gavin et Stéphanie Jaccoud ainsi que MM. Frédéric Conus et Stéphane Jones sont élus par applaudissements.

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Fixation du nombre des membres

Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé de maintenir la composition à cinq membres, soit quatre membres du Conseil général et un membre du Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

La proposition de maintenir la Commission des naturalisations à cinq membres est validée à l'unanimité.

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de trois membres pour le groupe Unis pour Siviriez et de deux membres pour le groupe Ensemble vers l'Avenir ainsi que M. Vincent Maunoury, Conseiller communal.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures de Mmes Noemi Deschenaux, Cécile Fornerod et Sarah Toffel.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente la candidature de Mme Garance Pittet.

VOTE / DÉCISION

Mmes Noemi Deschenaux, Cécile Fornerod, Garance Pittet et Sarah Toffel ainsi que M. Vincent Maunoury sont élus par applaudissements.



7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Fixation du nombre des membres

M. le Président informe que la Commission des infrastructures scolaires est supprimée vu le projet d'école mis à l'enquête. Ce sera cette commission qui aura la fonction du suivi de ce projet.

Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé de maintenir la composition à sept membres, soit cinq membres du Conseil général et deux représentants du Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

La proposition de maintenir la Commission d'aménagement et des constructions à sept membres est validée à l'unanimité.

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de trois membres pour le groupe Unis pour Siviriez et de deux membres pour le groupe Ensemble vers l'Avenir ainsi que M. Giovanni Tenaglia et Mme Séverine Keller, Conseillers communaux.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures de MM. Pascal Gavillet et Christophe Raemy ainsi que Mme Lucie Deillon.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente les candidatures de Mmes Brigitte Reynaud et Vanessa Terreaux.

VOTE / DÉCISION

MM. Pascal Gavillet et Christophe Raemy ainsi que Mmes Lucie Deillon, Brigitte Reynaud et Vanessa Terreaux sont élus par acclamations.



8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fixation du nombre des membres

Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé de maintenir la composition à cinq membres, soit quatre membres du Conseil général et un membre du Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

La proposition de maintenir la Commission de l'énergie et du développement durable à cinq membres est validée à l'unanimité.

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de trois membres pour le groupe Unis pour Siviriez et de deux membres pour le groupe Ensemble vers l'Avenir ainsi que M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures MM. Laurent Clerc, Olivier Kramer et Gabriel Pochon.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente la candidature de M. Sébastien Python.

VOTE / DÉCISION

MM. Laurent Clerc, Olivier Kramer, Gabriel Pochon et Sébastien Python sont élus par applaudissements.



9. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS

Fixation du nombre des membres

M. le Président indique que cette commission, récemment créée, a pour mission de mener une réflexion sur les futures affectations des bâtiments communaux.

Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé d'élire cinq membres, soit trois membres du Conseil général et deux membres du Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

La proposition d'élire cinq membres à la Commission des bâtiments est validée à l'unanimité.

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de deux membres pour le groupe Unis pour Siviriez et d'un membre pour le groupe Ensemble vers l'Avenir ainsi que MM. Christian Ruffieux et Giovanni Tenaglia, Conseiller communaux.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures MM. Dominique Clerc et Matthieu Deillon.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente la candidature de M. Daniel Margueron.

VOTE / DÉCISION

MM. Dominique Clerc, Matthieu Deillon et Daniel Margueron sont élus par applaudissements.



10. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

Fixation du nombre des membres

Sur proposition du Conseil communal et après discussion entre les deux groupes, il est proposé de maintenir la composition à sept membres, soit six membres du Conseil général et un membre du Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

La proposition de maintenir la Commission culture, sports, loisirs et jeunesse à sept membres est validée à la majorité des voix (28 OUI / 1 Abstention).

Election des membres

M. le Président mentionne que, d'entente entre les groupes, la commission sera composée de quatre membres pour le groupe Unis pour Siviriez et de deux membres pour le groupe Ensemble vers l'Avenir ainsi que M. Vincent Maunoury, Conseiller communal.

Le groupe Unis pour Siviriez propose les candidatures MM. Loïc Dafflon et Thibaud Porchet ainsi que Mmes Lucie Deillon et Sandra Deillon.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir présente les candidatures de Mme Christine Pochon et M. Philippe Balmat.

VOTE / DÉCISION

MM. Philippe Balmat, Loïc Dafflon et Thibaud Porchet ainsi que Mmes Lucie Deillon, Sandra Deillon et Christine Pochon sont élus par acclamations.

M. le Président mentionne que la Commission de l'information fonctionne avec un Comité de rédaction hors Conseil général ainsi que la Commission des chemins pédestres. Il remercie les membres actifs pour leur dévouement.



11. MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2026 - 2031

M. le Président donne lecture du courrier de M. le Préfet Valentin Bard.

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

J'accuse bonne réception de votre correspondance du 31 mars 2026 par laquelle vous sollicitez à l'unanimité de pouvoir fonctionner à sept membres et me détermine comme suit.

Je constate qu'à l'issue du deuxième tour des élections générales communales, deux sièges demeurent vacants au Conseil communal. En effet, seules sept personnes se sont présentées et ont été élues et toutes les personnes qui ont obtenu des voix au premier tour ont refusé de participer au second tour. Au second tour, les deux personnes qui ont obtenu le plus de voix et qui ont donc été proclamées élues (art. 101 al. 1 LEDP) ont renoncé à leur élection.

Dans ces circonstances, il y a lieu de constater que le Conseil communal ne peut être constitué au complet. Aussi, afin de garantir le bon fonctionnement de l'exécutif communal, il se justifie d'admettre votre requête du 31 mars 2026 tendant à ce que le Conseil communal soit autorisé à se constituer à sept membres pour la législature à venir. Cette mesure s'inscrit dans les compétences préfectorales de surveillance (art. 146 al. 2 et 150 al. 1 LCo).

Formellement, il appartiendra au Conseil général de voter la baisse du nombre de Conseillers communaux de neuf à sept membres lors de sa première séance de constitution.

Compte tenu de ce qui précède, il est décidé de ce qui suit :

- 1. Il est pris acte du fait que seules sept personnes ont accepté leur élection au Conseil communal de Siviriez pour la législature 2026-2031.*
- 2. Partant, la requête du Conseil communal du 31 mars 2026 tendant à ce qu'il soit autorisé à siéger à sept membres pour la législature 2026-2031 est admise.*
- 3. Ordre est donné au Conseil général de voter formellement la baisse du nombre de Conseillers communaux de neuf à sept membres lors de sa première séance de constitution.*
- 4. La composition du Conseil communal de sept membres est arrêtée pour la totalité de la législature 2026-2031. Aucun retour à une composition à neuf membres ne sera admis en cours de législature.*

Je reste à votre entière disposition pour tout complément et vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Valentin Bard
Préfet de la Glâne*



La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix (28 OUI / 1 Abstention), le Conseil général accepte la modification du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031.

12. DIVERS

REMARQUE

M. le Président avait déjà évoqué, lors de l'ancienne législature, la question des piliers publics. Il m'a été fait part de remarques suggérant qu'il serait opportun de les alimenter davantage en informations, notamment en y affichant par exemple les résultats des élections ou encore les mises à l'enquête relatives à la construction de l'école, dans la mesure où il s'agit d'un projet concernant l'ensemble de la commune.

Il est rappelé que l'ensemble de la population n'a pas nécessairement accès à Internet et que certains citoyens apprécient de pouvoir consulter ces informations en passant, directement au travers des vitrines des piliers publics.

DATES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL 2026

M. le Président rappelle les dates des séances du Conseil général pour l'année 2026 :

- **Jeudi 8 octobre 2026**
- **Jeudi 10 décembre 2026**



M. le Président rappelle divers « outils » à disposition du Conseil général :

POSTULAT

Règlement du Conseil général

Article 48 – Postulats

¹ Chaque membre peut présenter des postulats sur des objets relevant de la compétence du Conseil communal.

² Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

PROPOSITION

Règlement du Conseil général

Article 47 - Propositions (art. 51bis et 17 al. 1 LCo)

¹ Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque membre peut présenter des propositions sur des objets relevant de la compétence du Conseil général.

² Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et précis. Elles tendent à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou qu'un règlement soit adopté ou modifié.

³ Une proposition ne peut en aucune façon tendre à obtenir la reconsidération d'une décision du Conseil général prise dans la même séance. Le président informe immédiatement l'auteur d'une telle proposition que cette dernière est nulle et non avenue. En cas de contestation, le bureau tranche séance tenante sur sa recevabilité.



POSTULAT ET PROPOSITION

Règlement du Conseil général

Article 51 - Traitements des propositions et postulats (art. 51bis et 17 LCo)

- ¹ Le Conseil communal peut être invité à se prononcer sur les propositions et postulats émis.
- ² Après l'intervention du Conseil communal, la discussion est ouverte puis il est passé au vote sur la prise en considération.
- ³ Les propositions et postulats qui sont pris en considération sont transmis au Conseil communal qui se détermine sur le fond dans le délai d'une année.
- ⁴ L'inventaire et l'échéancier des propositions sont tenus par le secrétaire.

QUESTION

Règlement du Conseil général

Article 53 - Questions (art. 51bis et 17 al 2 LCo)

- ¹ Chaque Conseiller général peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors d'une prochaine séance du Conseil général.
- ² Les questions sont posées oralement.
- ³ Le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal. Si une question supplémentaire est posée par l'auteur de la question qui a trait au même sujet, le Conseil communal doit y répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance.



CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée, M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

Voilà nous sommes au bout de notre assemblée de constitution, je remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette assemblée.

- l'administration pour la mise en place et le suivi.*
- les cheffes de groupes Mmes Christine Dumas et Christine Pochon.*
- M. le Syndic et les Conseillères et Conseillers communaux qui se sont déjà constitués le 27 avril 2026 et qui sont en plein travail.*

En conclusion bon travail et beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions.

Merci de soutenir nos sociétés, un peu de pub pour la Parad Day samedi 23 mai 2026 et le Tir en campagne du 29 au 31 mai 2026.

Bel été à tous il est 20h10 et je clos l'assemblée.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Benoît Guillaume

Véronique Moret